

COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 26 avril 2023 à 19h30
en la salle « Colonne »
(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

INTERPELLATION PAR LES CITOYENS

1. Demande d'interpellation des habitants - Demande de Monsieur Loïc BROUIR -

AFFAIRES GENERALES

2. Conseil communal du 9 novembre 2022 - Rectification des votes relatifs au point "Extinction de l'éclairage public de 00h00 à 05h00 - Proposition d'Ores"

MOBILITE

3. Règlement complémentaire de roulage - Rues de la Pichelotte, Sainte Cécile et Impasse des Chalets à Gesves - Établissement d'une zone 30 - PST 2.2.9.6 - 2.2.9.8

MARCHES PUBLICS

4. Urgence impérieuse - Désordres dans les maçonneries de façade et dans la structure de la charpente de la maison communale de Gesves - Suites données au dossier - Information
5. Marché public relatif à l'évacuation et la prise en charge de l'andain sis au centre de tri communal - Approbation des conditions et du mode de passation

URBANISME

6. Démission et remplacements des membres suppléants et effectifs de la CCATm

PATRIMOINE

7. Lancement d'une procédure de suppression de voirie en vue de supprimer un excédent de voirie du chemin n°23 situé rue de Reppe à GESVES
8. Fixation des modalités de vente des parcelles communales cadastrées division 1, section F, n°435P et 435H sises chaussée de Gramptinne à GESVES

FINANCES

9. Financement des Zones de secours - Recours auprès de la Cour constitutionnelle

ENERGIE

10. Energie - Rapport final 2020 « Communes Énerg-éthiques » - PST 2.4.4.2 - Prise de connaissance
11. Sentier didactique Energie - Proposition de Conventions – PST 2.4.4.7

SPORTS

12. Gestion d'infrastructures communales par l'ASBL Anima Sports - Nouvelles conventions - PST 2.3.1.1

ENSEIGNEMENT

13. Écoles communales de l'Envol et de la Croisette - Notification des emplois vacants au 15/04/2023

CPAS

14. Tutelle spéciale d'approbation des actes du CPAS - Octroi d'une indemnité pour les déplacements domicile - lieu de travail, effectués en vélo : Modification du statut pécuniaire, Modification des dispositions administratives applicables au personnel contractuel et Adaptation de la valeur faciale des titres-repas

PLAN DE COHESION SOCIALE

15. PCS - Approbation du rapport financier 2022 – Modification - PST 2.2.3.1
16. Désignation de la Commune de Gesves comme "Commune rose Think Pink" – PST 2.2.3.1

A HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Allocation pour exercice d'une fonction supérieure - S.R. Prolongation
2. Admission à la pension (P.T.)

ENSEIGNEMENT

3. École communale de l'Envol - Demande d'aménagement de fin de carrière, disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR de type IV - à temps partiel (1/4 temps ; 6 p/s) - du 1/09/2023 au 31/08/2024 (DD)
4. École communale de l'Envol - Nomination définitive d'une institutrice primaire à temps plein (24 p/s, IO)
5. École communale de l'Envol - Nomination définitive de maîtresse de philosophie et citoyenneté à temps partiel (21 p/s, MH)
6. École communale de l'Envol - Nomination définitive de maître de morale à temps partiel (7 p/s, PCB)
7. École communale de la Croisette - Modification de la désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire du 20/03/2022 au 07/07/2023 -(CW) - Ratification de la décision du Collège communal du 20/03/2023
8. École communale de la Croisette - Désignation à titre temporaire à temps partiel (10 p/s) à partir du 03/04/2023 (SM) - Ratification de la décision du Collège communal du 03/04/2023
9. École communale de la Croisette - Désignation d'un membre du personnel TPNL à temps partiel (5 p/s, IS) à partir du 03/04/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle définitive (DW) - Ratification de la décision du Collège communal du 03/04/2023
10. École communale de l'Envol - Avenant aux missions collectives - Déléguée PECA (CG)
11. École communale de la Croisette - Avenant aux missions collectives - Déléguée PECA (NH)

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 17/04/2023

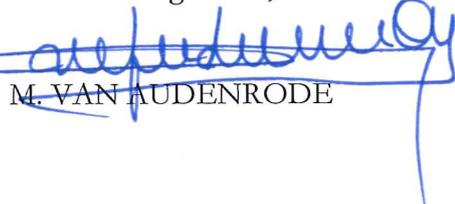
Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY



Le Bourgmestre,


M. VAN AUDENRODE